

SARL AB FUNEREST
70 RUE VILLEDIEU
25700 VALENTIGNEY
Tél : 03.81.34.59.59
Fax : 03.81.34.77.17



Responsable légal :
BERTIN Jean-Christophe
SARL au capital de 500000.00 €
RCS : 415 010 933 BELFORT
SIRET : 415 010 933 00026
APE : 9603Z
FR 78 415010933
N° Oriza 07033742
N° d'habilitation : 19-25-117

DEVIS DE BASE 2 INHUMATION
INHUMATION AVEC CEREMONIE+SEJOUR
HORS FRAIS PRESSE,CULTE

Obsèques de : Monsieur ZZZ
Né le : 01/01/1930
Décédé le : 01/01/2022 à TREVENANS
Mise en bière le 04/01/2022 à FUNERARIUM VALENTIGNEY
Service religieux le 04/01/2022 à EGLISE VALENTIGNEY
Inhumation le 04/01/2022
à COMMUNAL DE VALENTIGNEY
Cimetière : COMMUNAL DE VALENTIGNEY

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOÛT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000007314

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 11/01/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	150,00	180,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	143,33	172,00			
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire	41,67	50,00						
Forfait de transport	213,64	235,00						
Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil CERCUEIL PARISIEN INCL. RUSTIQUE FORME PARISIEN - PIN 23MM 4 POIGNES-CUVETTE ETANGITE - CAPTON- Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	412,50	495,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	62,50	75,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport								
Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (cortilard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	179,17	215,00						
Personnel (dont 1 porteurs)	300,00	360,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	491,67	590,00						
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de maçonnerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(c) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M.
ZZZ en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes :	1994,47
TVA :	377,53
TOTAL toutes taxes comprises :	2372,00

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par *ADMTN*

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les règles et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
- * - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.
Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.
Responsable légal : BEKITT Jean-Christophe

SARL AB FUNEREST
70 RUE VILLEDIEU
25700 VALENTIGNEY
Tél : 03.81.34.59.59
Fax : 03.81.34.77.17



Responsable légal :
BERTIN Jean-Christophe
SARL au capital de 500000,00 €
RCS : 415 010 933 BELFORT
SIRET : 415 010 933 00026
APE : 9603Z
FR 78 415010933
N° Orisa 07033742
N° d'habilitation : 19-25-117

DEVIS DE BASE 1 INHUMATION
INHUMATION SANS CEREMONIE
HORS FRAIS DE PRESSE

Obsèques de : Monsieur ZZ
Né le : 01/01/1930
Décédé le : 01/01/2022 à TREVENANS
Mise en bière le 04/01/2020 à TREVENANS
Inhumation le 04/01/2022
à COMMUNAL DE VALENTIGNEY
Cimetière : COMMUNAL DE VALENTIGNEY

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOÛT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000007313

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 11/01/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	150,00	180,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
Forfait de transport								
Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil CERCUEIL PARISIEN INCL. RUSTIQUE FORME PARISIEN - PIN 22MM 4 POIGNES-CUVETTE ETANCHE - CAPTON. Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	412,50	495,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	183,34	220,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport								
Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	179,17	215,00						
Personnel (dont 1 porteurs)	300,00	360,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	491,67	590,00						
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. ZZ
en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes : 1716,67

TVA : 343,33

TOTAL toutes taxes comprises : 2060,00

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par *ADMIN*

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les règles et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
 - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obseques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.

En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Responsable légal : BERTIN Jean-Christophe

SARL AB FUNEREST
70 RUE VILLEDIEU
25700 VALENTIGNEY
Tél : 03.81.34.59.59
Fax : 03.81.34.77.17



Responsable légal :
BERTIN Jean-Christophe
SARL au capital de 50000,00 €
RCS : 415 010 933 BELFORT
SIRET : 415 010 933 00026
APE : 9603Z
FR 78 415010933
N° Orfas 07033742
N° d'habitation : 19-25-117

DEVIS DE BASE 2 CREMATION
CEREMONIE ET SEJOUR FUNERARIUM
HORS FRAIS CULTE-PRESSE

Obseques de : Monsieur X
Né le : 01/01/1930
Décédé le : 01/08/2022 à TREVENANS
Mise en bière le 04/08/2022 à FUNERARIUM VALENTIGNEY
Service religieux le 04/08/2022 à EGLISE VALENTIGNEY
Crémation à CREMATORIUM HERICOURT le 04/08/2022

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOÛT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000007312

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 11/01/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	150,00	180,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse	20,00	20,00
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire	41,67	50,00						
Forfait de transport	213,64	235,00						
Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil CERCUEIL PARISIEN INCL. RUSTIQUE FORME PARISIEN - PIN 23MM 4 POIGNERS-CUVETTE ETANCHE - CAPTON. Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	412,50	495,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	62,50	75,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport	162,73	179,00						
Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	179,17	215,00						
Personnel (dont 1 porteurs)	300,00	360,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de maçonnerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	14,17	17,00						
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*) CREMATION ADULTE HERICOURT (15 rue Pierre Currien)	441,67	530,00

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. X
en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes : 2141,36
TVA : 386,64

TOTAL toutes taxes comprises : 2528,00

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par ADMIN

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les règles et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
 - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obseques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge, dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.

En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Responsable Legal : BERTIN Jean-Christophe

SARL AB FUNEREST
70 RUE VILLEDIEU
25700 VALENTIGNÉY
Tél : 03.81.34.59.59
Fax : 03.81.34.77.17



Responsable légal :
BERTIN Jean-Christophe
SARL au capital de 500000,00 €
RCS : 415 010 933 BELFORT
SIRET : 415 010 933 00026
APE : 9603Z
FR 78 415010933
N° Orfas 07033742
N° d'habilitation : 19-25-117

DEVIS DE BASE 1 CREMATION
SANS CEREMONIE - HORS FRAIS DISPERSION
INHUMATION, PRESSE

Obsèques de : Monsieur XXXX
Né le : 01/01/1930
Décédé le : 01/08/2022 à TREVENANS
Mise en bière le 04/08/2022 à TREVENANS
Crémation à CREMATORIUM HERICOURT le 04/08/2022

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOÛT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 000007311

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 11/01/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	150,00	180,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
Forfait de transport								
Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil CERCUEIL PARISIEN INCL. RUSTIQUE FORME PARISIEN - PN 22MM 4 POIGNES-CUVETTE ETANCITE - CARTON. Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	412,50	495,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	183,34	220,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport	162,73	179,00						
Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (coffiliard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 0 porteurs)			Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	14,17	17,00						
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*) CREMATION ADULTE HERICOURT (15 rue Pierre Carnien)	441,67	530,00

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M.
XXX en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes : 1364,40
TVA : 256,60
TOTAL toutes taxes comprises : 1621,00

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par ADMIN

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les règles et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
- * Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.

En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Responsable Legal : BERTIN Jean-Christophe